

TFP APS – TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ (EX-CQP APS)

Cette formation s'inscrit dans le cadre de la formation obligatoire permettant l'acquisition des connaissances et des compétences professionnelles requises pour accéder aux métiers de la sécurité privée.

Objectifs

Acquérir les connaissances et compétences réglementaires et techniques d'agent de prévention et de sécurité

Mettre en œuvre les bonnes pratiques professionnelles

Obtenir une carte professionnelle délivrée par le CNAPS pour l'activité de surveillance humaine en sécurité privée.

Moyen matériel et pédagogique

- Locaux permettant l'exercice de rondes de surveillance sur un parcours, d'une distance minimale de 100 mètres, avec pointeaux fixes et comprenant des escaliers, un parking, des couloirs, des salles et une zone permettant l'emploi d'extincteurs sur feux réels.
 - Poste de sécurité dédié comprenant les principaux équipements de sécurité installés de façon permanente et fixe
 - Blocs d'éclairage de sécurité
 - Détecteurs d'incendie et déclencheurs manuels
 - Extincteurs en coupe, extincteurs à eau et CO²
 - Plusieurs têtes d'extinction automatique à eau non fixées
 - Matériels nécessaires à l'obtention de l'habilitation INRS
 - Mannequins nourrissons, enfants et adultes permettant la formation aux gestes de premiers secours
 - Défibrillateur de formation automatique externe ou semi-automatique
 - Cahier de suivi pour l'entretien sanitaire du matériel de secourisme
 - Gants adaptés pour l'exercice des palpations de sécurité
 - Magnétomètre (détecteur de métaux portatif)
 - Engins pyrotechniques permettant la réalisation de mise en situation pratique pour leur neutralisation
- MATÉRIELS PRÉSENTS DANS LE POSTE CENTRAL DE SÉCURITÉ PÉDAGOGIQUE**
- Système de sécurité incendie : centrale de mise en sécurité incendie ou système analogue, équipée de voyants réglementaires pouvant permettre de localiser l'incident et de générer une alarme et une alerte en cas de feux et de défaut d'alimentation.
 - Système de pointage et d'enregistrement des rondes permettant d'organiser des exercices pratiques avec 10 points de contrôles et les points d'événement "incendie", "fuite d'eau" et "effraction".
 - 3 appareils émetteur-récepteur dont un est équipé de la fonction protection du travailleur isolé (PTI) ou dispositif d'alarme pour travailleur isolé (DATI).
 - 3 téléphones, et leur mode d'emploi, permettant de simuler une communication entre le poste de contrôle et un interlocuteur situé dans une pièce différente.
 - une armoire à clés comportant différents types de moyen d'accès
 - une centrale d'alarme intrusion ou un système analogue en état de fonctionnement reliée à différents types de détecteurs
 - un système de vidéosurveillance équipé de 19 caméras, dont une en 360°
 - un registre de consignes
 - un registre de clés, de badges et de visiteurs
 - un bloc de permis de feu
 - un ordinateur permettant d'établir un compte-rendu, une main courante électronique, un rapport d'anomalie fonctionnelle et permettant d'archiver les rondes effectuées sur les 4 dernières

sessions de formation.

- Un modèle de main courante et de rapport d'anomalie en version papier

MATÉRIELS À DISPOSITION POUR LES MODULES SPÉCIFIQUES

- Arme longue de type AK47 ou AKSU
- Arme de poing de type CZ ou Glock
- Arme blanche fictive en plastique de type couteau ou machette
- Munitions factices de calibre 7,62x39 - 5,56 ou 223 mm, 9 mm
- Garrots de dernière génération à cliquet de type REVMEDX TX2
- Garrots de dernière génération tourniquet de type C-A-T
- Kit médical de secourisme tactique d'urgence
- Matériels pour improviser un garrot (ceintures, vêtements, cravate) ou une entrave (vêtements, ducktape...)

Public concerné

Personnels travaillant dans un ERP.

Lieu de formation

*Giverny Consulting Formation
6 Rue Alain Chartier
75015 Paris*

Accessibilité

Formation ouverte à certaines formes de handicap : contactez-nous pour plus d'information.

Délais d'accès

Futures dates de formation disponibles sur le site internet ou sur appel.

Pré-requis

-Posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par la commission régionale ou interrégionale d'agrément et de contrôle du CNAPS ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité

-Connaissance de la langue française, capacité à rédiger un compte-rendu par oral et par écrit (niveau test B1 du Cadre européen de référence pour les langues), savoir compter.

-Pour les ressortissants étrangers hors Union Européenne, le titre de séjour doit avoir été délivré depuis au moins 5 ans pour le territoire français.

-

Programme

SOCLE DE BASE : 41 HEURES :

UV 1: MODULE SECOURISME (14 heures)

- Gestion des premiers secours

UV 2: MODULE ENVIRONNEMENT JURIDIQUE (16 heures)

- Environnement juridique de la sécurité privée

UV 3: MODULE GESTION DES CONFLITS (5 heures)

- Gestion des risques et des situations conflictuelles

UV 4: MODULE STRATEGIQUE (6 heures)

- Transmission des consignes et informations

SPECIALITE : 134 HEURES

- Complément module ENVIRONNEMENT JURIDIQUE (5 heures)
- Complément module MODULE GESTION DES CONFLITS (9 heures)
- Complément module MODULE STRATEGIQUE (2 heures)

UV 5 : MODULE PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIE (7 heures)

UV 6 : MODULE PROFESSIONNEL (7 heures)

UV 7 : MODULE SENSIBILISATION AUX RISQUES TERRORISTES (13 heures)

UV 8 : MODULE PROFESSIONNEL (45 heures)

UV 9 : MODULE PALPATION DE SECURITE ET INSPECTION DES BAGAGES (7 heures)

UV 10 : MODULE SURVEILLANCE PAR MOYENS ELECTRONIQUES DE SECURITE (7 heures)

UV 11: MODULE GESTION DES RISQUES (11 heures)

UV 12: MODULE EVENEMENTIEL SPECIFIQUE (7 heures)

UV 13: MODULE GESTION DES SITUATIONS CONFLICTUELLES DEGRADEES (7 heures)

UV 14: MODULE INDUSTRIEL SPECIFIQUE (7 heures)

Examen : 7 heures

Equipe pédagogique

Les formateurs disposent a minima :

- *pour les modules relatifs à la prévention des risques incendie, d'un diplôme SSIAP et des attestations de recyclage correspondantes*
- *pour les modules SST, une attestation de formateur SST*

Les formateurs disposent a minima, pour les modules relatifs à l'activité de surveillance générale et de gardiennage :

- *soit de 2 années d'exercice professionnel dans le domaine de l'activité concernée ou dans le domaine de la sécurité publique ainsi que d'une attestation de formation en tant que formateur*
- *soit de 2 années exercice professionnel dans la formation aux activités privées de sécurité ou dans le domaine de la sécurité publique ainsi que du certificat de qualification professionnelle ou d'une certification professionnelle enregistrées au RNCP, de niveau IV minimum, relatif à l'activité concernée.*

Evaluation

Examen composé d'un QCU sur 14 UV et d'une épreuve pratique.